



AVANTAGES MONITEURS.RICES VERTIC CLIMBING SCHOOL

Boissons et nourriture Buvette Vertic-Halle :

30 minutes avant et 30 minutes après son horaire de travail, le moniteur.rice bénéficie du tarif employé à la cafeteria pour sa propre consommation (et les membres de sa famille habitants sous le même toit) et sur présentation de sa carte collaborateur et l'identification de son profil cashflow.

Les consommations se paient sur le moment.

Accès aux salles d'escalade Vertic-Halle :

Les moniteurs.rices qui encadrent au moins un cours régulier pour la saison bénéficient de la gratuité dans les salles durant toute la durée de la période des cours, c'ad depuis la date du premier cours jusqu'à la date du dernier cours.

Tous les autres moniteurs.rices bénéficient d'un accès gratuit à la salle le jour de la prestation.

Cours d'escalade :

Tous les moniteurs.rices bénéficient d'un rabais de 15 % sur l'offre de cours à titre personnel. En cas d'inscription de dernière minute pour combler des places libres, le rabais est de 50%.

Autres

Accès aux commandes scarpa et éventuels autres fournisseurs lors des commandes groupées, pour un usage personnel uniquement, des limites de montants peuvent être fixées.

Le personnel d'accueil est responsable du contrôle du statut de l'employé et de l'encaissement. Le collaborateur ne peut se servir lui-même (sauf avec l'accord du personnel d'accueil). Des contrôles aléatoires pourront être effectués et les abus seront sanctionnés.